



Objectif

- Comprendre la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Assurer son rôle de référent vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la Direction de l'entreprise
- Alerter les parties prenantes, conseiller et orienter les salariés

Participant

Cette formation s'adresse aux élus du comité social et économique (CSE) désignés comme référents harcèlement sexuel, selon la loi du 5 septembre 2018

Moyens pédagogiques

Un support de cours par stagiaire

Validation des Acquis

Exercices de mise en application tout au long de la formation, questionnaire d'évaluation fin de formation

Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Programme

1. Connaître la réglementation et le périmètre du référent harcèlement sexuel

- Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : Direction et managers /médecin du travail/inspecteur du travail /référents CSE et référent "Direction"
- Intégrer les obligations légales au niveau de la protection de l'intégrité et de la santé des salariés
- Maîtriser les définitions et périmètre du harcèlement sexuel
- Intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux

2. Devenir un acteur reconnu de la prévention du harcèlement sexuel

- Connaître les moyens de la prévention : outils de communication, réunions...
- Détecter les situations à risques et gérer les situations de crise
- Savoir apprécier la gravité d'une situation, alerter les bonnes personnes
- Les moyens de fonctionnement : heures de délégations, liberté de déplacement..

3. Bien communiquer avec les différents acteurs

- Définir son mode de communication et de reporting
- Concilier les impératifs de transparence et de confidentialité

4. Prévenir le harcèlement au sein de l'entreprise

- A partir de différentes situations de harcèlement, les participants s'entraîneront à réagir de façon adapté.

